DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :
M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 22

Finances

D2026_38 SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Alain BORNE, Adjoint à la vie associative et au sport, présente, au Conseil Municipal, les propositions de subventions à attribuer aux associations. Elles ont été validées lors de leur passage en Commission mixte finances et vie associative le 23 avril 2026.

Pour rappel : L'article L 2131-11 du C.G.C.T. précise : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».
Ainsi, il convient pour les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations de s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-7 et L. 2131-11
Vu le Budget Principal 2026 ;
Vu la présentation en Commission mixte finances et vie associative le 23 avril 2026 ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations et l'analyse de celles-ci par les services municipaux,
Considérant l'intérêt communal que présentent les activités portées par ces associations ;
Considérant la nécessité de soutenir financièrement ces structures dans le cadre des crédits inscrits au budget 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'ATTRIBUER** aux associations ou organismes, une subvention de fonctionnement pour l'année 2026, du montant indiqué dans le tableau ci-après;

Catégorie	Association	Montant 2025 (€)	Proposition 2026 (€)	Observation
Solidarité-Actions sociales et Prévention	Association Prévention Routière	80€	80€	
	Solidarité Services	200€	75€	Est sorti, n'a pas participé au débat ni au vote : M. Mickaël CHEVALIER
	Papillons Blancs d'entre Saône-et-Loire	160€	160€	
	Restos du Cœur de Torcy	200€	200€	
	Secours Populaire de Torcy	200€	200€	
	Régie de Territoire	3 750€	3 750€	Sont sortis, n'ont pas participé au débat ni au vote : M. Dominique JOUANNE et Mme Josette DESVIGNES
Culture	Collège des Épontots – FSE	153€	160€	Sont sorties, n'ont pas participé au débat ni au vote : Mme Nadège CANTIER et Mme Flavie CHEVROT
	Collège des Épontots-Séjour Scolaire	800€	800€	Sont sorties, n'ont pas participé au débat ni au vote : Mme Nadège CANTIER et Mme Flavie CHEVROT
	Chorale Amal'Gammes	400€	400€	
	Comité de Jumelage	1 000€	1 000€	Sont sortis, n'ont pas participé au débat ni au vote : Mme Nadège CANTIER et M. Mickaël CHEVALIER
Sports	CTMHB Handball	5 000€	5 000€	
	SKDOT Karaté	1 500€	1 500€	
	CNC Aviron	3 800€	3 900€	
	ZLT Lutte	4 400€	4 500€	
	Académie Boxing Torcy	0€	1 000€	
	Chèque Torcy Sport	1 500€	5 000€	
Affaires scolaires	DDEN	48€	50€	
	Les Ch'tits Cordéliens	500€	500€	Est sortie, n'a pas participé au débat ni au vote : Mme Marie LAIGNEL
	Les Lapins des Champs	0€	500€	
	Coopérative scolaire École Champ Cordet	3 600€	6 062.50€	
	Coopérative scolaire École Champ Bâtard	3 300€	2 700€	
	École Champ Bâtard-USEP	40€	124€	
Autres demandes	Association Jeunes Adultes Torcy		1 000€	
	Creusot Triathlon	200€	200€	
	Conciliateur de justice	50€	50€	
	KDANCE	200€	200€	
	O'TOP	200€	200€	
	Il était une fois Torcy...	500€	300€	
	Pompiers humanitaires	125€	125€	

Catégorie	Association	Montant 2025 (€)	Proposition 2026 (€)	Observation
TOTAL		**31 906€**	**39 736.50€**	

Article 2: **DE PRÉCISER** que les montants alloués seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget principal à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé;

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider ces montants aux bénéficiaires dès que possible.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE

MAIRIE DE TORCY 71210

Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....07 MAI 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....07 MAI 2026.....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210